



Consortium pour la Formation Théologique et Missiologique Contextuelle Africaine (CFTMCA)

Statuts

Préambule

Vu la nécessité de faire de la formation théologique une innovation pratique transformatrice dans une dynamique de changement de paradigme qui veut faire de la société et de l'environnement la salle de classe, la bibliothèque dans le processus de formation et faire des apprenants des acteurs de transformation holistique,

Vu la nécessité de contribuer à former dans le contexte africain des théologiens qui sont des missiologues dans leur société et leur environnement et qui sont capables de dire et de présenter Dieu dans les réalités particulières, dans la pensée et la vision de la Pentecôte sociétale (Actes 2.7-12) dans leurs réflexions et applications théologiques dans toutes les sphères de la société,

Vu la nécessité de former des théo-missologues pratiques sur le terrain en comblant le vide des défaillances observées en ce sens que la formation théologique jusqu'à présent nous semble être plus théorique que pratique sans véritable contact et impact sur la société et l'environnement qu'elle est appelée à transformer en suivant les traces des Réformateurs de l'Église,

Vu la nécessité de combler le vide des agences d'accréditation des Institutions missiologiques,

Chapitre 1 : De la création et du siège

Article 1: Il est créé entre les Institutions de formation théologique et Missiologique qui adhèrent à ladite vision mentionnée au préambule une structure d'accréditation et d'homologation des Institutions de formation théologico-missologiques d'impact de la société et de l'environnement dénommé : Consortium pour la Formation Théologique et Missiologique Contextuelle Africaine (CFTMCA)

Article 2: Le Siège du Consortium pour la Formation Théologique et Missiologique Contextuelle Africaine (CFTMCA) est à Porto-Novo au Bénin.

Chapitre 2 : De la vision, de la mission, des valeurs, du but et de la confession de foi

Article 3 : Vision

Être la plateforme des Institutions théologiques et missiologiques qui font de la société le laboratoire de recherche en vue de sa transformation

Article 4 : Mission

Offrir l'accréditation aux Institutions qui forment dans le contexte africain des théologiens-missiólogues au service de l'Église et de la société pour sa transformation.

Article 5 : Valeurs

Innovation contextuelle, Crédibilité, Engagement.

Article 6 : But

Le Consortium pour la Formation Théologique et Missiólogique Contextuelle Africaine (CFTMCA) est une plateforme de recherche scientifique, et d'accréditation des Institutions théologiques et missiólogiques qui font de la société et de l'environnement le laboratoire de recherche et qui forment dans le contexte africain des théologiens-missiólogues au service de l'Église et de la société pour sa transformation.

Article 7 : Confession de foi

- Nous croyons à l'inspiration, à l'infailibilité et à l'autorité suprême de l'Écriture Sainte avec ses 66 livres.
- Nous croyons à la doctrine du Dieu Trinitaire, Un Seul Dieu en trois personnes: Père, Fils et au Saint-Esprit.
- Nous croyons et nous confessons:
 - SOLI DEO GLORIA:** Dieu est le seul qu'il faut adorer et prier.
 - SOLA GRATIA:** Le salut n'est pas le résultat de nos efforts ou de nos mérites mais s'obtient par la grâce seule.
 - SOLUS CHRISTUS:** Jésus-Christ est le seul médiateur entre Dieu et nous.
 - SOLA FIDE:** Le salut n'est pas donné par les sacrements ou la religion mais par la foi seule
 - SOLA SCRIPTURA:** La Bible est l'autorité suprême en matière de doctrine.
- Nous croyons que la foi chrétienne évangélique est incompatible avec le syncrétisme religieux, les ordres mystiques et les multiples formes de sociétés secrètes. Nous croyons qu'on ne peut donc pas être chrétien et appartenir à ces ordres mystiques.
- Nous croyons à la corruption de la nature humaine
- Nous croyons à la nature divino-humaine de Jésus-Christ dont le sang coulé à la croix accorde le salut au pécheur repentant et le réconcilie avec Dieu.
- Nous croyons à l'Église Universelle et à la Grande Commission
- Nous croyons au baptême par immersion comme déclaration publique de l'appartenance du pécheur repentant à Jésus-Christ et que l'eau du baptême ne sauve pas.
- Nous croyons que les éléments de la cène à savoir : l'élément solide et la coupe sont des symboles du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ.
- Nous croyons à la mort, à la résurrection, à l'ascension et au retour de Jésus-Christ pour conduire les chrétiens dans la félicité éternelle et au jugement ceux qui ne l'ont pas reconnu comme Seigneur dans leurs vies.
- Nous croyons à l'existence du paradis et de l'enfer et qu'il n'y a pas un troisième lieu intermédiaire. « Car, il est réservé aux hommes de mourir une seule fois et après la mort vient le jugement » (Hébreux 9.27).
- Nous croyons que Satan a toujours voulu prendre la place de Dieu et qu'à la fin il sera condamné pour le châtiment éternel, lui et les anges déchus.
- Nous croyons que Jésus-Christ est venu détruire les œuvres du diable (1 Jean 3.8) et que nous devons accomplir la mission holistique pour que « son règne vienne et que sa volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

Chapitre 3 : De l'adhésion et du partenariat

Article 8: Les Institutions participantes à l'acte de création du CFTMCA qui adhèrent à la vision de la formation d'impact de la société en faisant de la société la salle de classe en vue de sa transformation sont les membres fondateurs.

Article 9: Toute Institution théologique, missiologique qui adhère à la vision du CFTMCA et souscrit aux principes, valeurs et à la confession de foi peut faire la demande pour intégrer le CFTMCA conformément aux critères d'adhésion mentionnés dans le Règlement intérieur en vue de jouir de l'accréditation et des autres privilèges associés du CFTMCA.

Article 10: Le CFTMCA peut entrer en partenariat avec toute Institution chrétienne évangélique partageant la vision, la mission et les valeurs du CFTMCA partout dans le monde en vue d'atteindre ses objectifs.

Article 11: Pour sa visibilité internationale, le CFTMCA va intégrer le grand réseau, *International Council for Evangelical Theological Education* (ICETE), des structures théologiques d'accréditation. ICETE est une plateforme mondiale pour l'enseignement théologique évangélique.

Chapitre 4 : Des Organes et fonctionnement du CFTMCA

Article 12: Les organes du CFTMCA

Les Organes du CFTMCA sont

- L'Assemblée Générale
 - Le Comité Exécutif
 - Les commissions Techniques
 - Commission d'homologation et d'accréditation
 - Commission de recherche scientifique et de publications
- D'autres organes consultatifs pourraient être pourvus au moment opportun.

Article 13 : L'Assemblée Générale

Toutes les Institutions adhérentes au Consortium sont membres de l'Assemblée Générale
Pendant les cinq premières années d'existence, l'Assemblée se réunira une fois par an dans la saison de la commémoration de la Réforme de l'Église.

La validité statistique est la moitié des membres plus un. Elle est souveraine.

Article 14: Le Comité Exécutif

C'est l'organe exécutif de l'Assemblée Générale

Il représente légalement le CFTMCA

Il met en application les décisions de l'AG

Il décide du fonctionnement général du CFTMCA et tout ce qui y est rattaché.

Il propose à l'AG des modifications aux statuts et au Règlement Intérieur

Il veille au maintien de la ligne évangélique, des principes d'accréditation et d'homologation du CFTMCA

Il est chargé de nouer des partenariats et de rechercher les fonds pour le bon fonctionnement du CFTMCA et d'encourager les Institutions membres à s'acquitter à bonne date de leurs souscriptions.

Il communique autour des activités du CFTMCA auprès des Institutions membres, au sein du cercle théologique et auprès des partenaires à travers sa cellule de communication.

Il supervise les activités des différentes commissions.

Article 15: Le Comité Exécutif est composé comme suit :

Un Président

Un Vice-Président

Un Secrétaire General

Un Responsable à l'homologation, à l'accréditation et au passage en grade académique

Un Responsable à la recherche scientifique et aux publications

Un Responsable à la Trésorerie

Un Conseiller

Article 16: Les membres du Comité Exécutif sont désignés pour un mandat de 5 ans renouvelable .

Article 17: Le Comité Exécutif se réunit une fois par an et les décisions sont prises à la majorité simple. En cas de nécessité, des rencontres extraordinaires pourraient se tenir.

Chapitre 5: Des fonctions des membres du Comité Exécutif et des commissions techniques

Article 18: Le Président

Il suggère à l'AG les différents responsables des commissions techniques.

Il anime les activités au sein du Comité Exécutif et veille au quotidien à l'atteinte des objectifs de la mission du CFTMCA

Il convoque les réunions du Comité Exécutif et les préside.

Il est le Représentant Légal des Institutions membres du CFTMCA et signe tous les actes officiels.

Il présente un rapport d'activités au Comité Exécutif et à l'AG

Il supervise et maintient la communication avec les Institutions membres du CFTMCA

Il met à jour le répertoire des Institutions membres

Article 19 : Le Vice-Président

Il assure l'intérim du Président et exécute les tâches à lui confié par le Président du Comité Exécutif. Il est chargé des relations extérieures, des partenariats, de la promotion du CFTMCA.

Article 20: Le secrétaire

Il gère les courriers et veille sur les archives

Il reçoit les candidatures des nouvelles Institutions et les présente aux membres du Comité Exécutif

Il gère le service de communication, de marketing et d'organisation

Article 21: Le Responsable à l'homologation, à l'accréditation et au passage en grade académique

Il supervise le processus de reconnaissance des Institutions et leurs accréditation par le CFTMCA

Il veille sur la formation continue et l'évaluation des enseignants des Institutions membres du CFTMCA de même il coordonne le forum des directeurs académiques.

Il conduit le processus de changements de grade académique des enseignants intervenant dans les Institutions adhérentes au CFTMCA.

Article 22: Le Responsable à la recherche scientifique et aux publications

Il organise les rencontres scientifiques au sein des Institutions membres du CFTMCA,

Il développe le journal scientifique du CFTMCA servant de plateforme scientifique permettant aux enseignants et étudiants des Institutions membres du CFTMCA de publier leurs articles.

Article 23: Le Responsable à la Trésorerie

Il gère les aspects financiers de l'Institution et produit un rapport

Article 24: Le Conseiller

Il apporte ses idées, expériences, conseils, etc. pour l'avancement du CFTMCA

Article 25 : Les fonctions des membres des différentes commissions techniques sont définies dans le Règlement intérieur.

Chapitre 6: Des Ressources

Article 26: Les ressources du CFTMCA proviennent essentiellement des contributions des Institutions membres.

Article 27: Les droits d'adhésion sont fixés à cinquante mille (50.000) francs CFA et la participation annuelle est fixée à cent mille (100.000) francs CFA par Institution.

Article 28: Selon la grâce du Seigneur, dans le cadre de ses partenariats, le CFTMCA pourrait obtenir d'autres ressources.

Article 29: Les fonds du CFTMCA sont disponibles dans une institution bancaire de la place et sont gérés avec fidélité. Un compte courant principal est ouvert au nom CFTMCA dans l'une des institutions bancaires agréées au Bénin et dans la ville de Porto-Novo où le CFTMCA a son siège.

Chapitre 7: Des disposition diverses

Article 30: Un Règlement Intérieur complète les présents statuts.

Article 31: Les Institutions membres du CFTMCA ont désormais le CFTMCA comme structure d'accréditation.

Article 32: Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption par l'Assemblée Générale constitutive.

Article 33: En cas de dissolution statutaire, l'Assemblée Générale (A.G.) nomme un comité ad hoc et lui confie les soins de procéder à la liquidation des biens du CFTMCA, qui seront orientés vers toute autre association poursuivant les mêmes objectifs que le CFTMCA.

Fait à Porto-Novo le 24 novembre 2023

Ont Signé:
Liste des Institutions théologiques fondatrices du Consortium
23 au 24 novembre 2023

1. Faculté de Théologie Holistique et de Missiologie Appliquée (FATHMA)
2. Pan-African Institute for Missions and Intercultural Studies (PIMIS)
3. Académie de Théologie Contextuelle et de Pastorale Appliquée (ACATHECPA-EBEM)
4. International Campus Chrétien (ICC) - Ecole Internationale de la Foi (EIF)
5. Ecole de Missiologie et Soins Pastoraux (EMISOPA)
6. Institut Diaconal et Théologique (IDT-MIMF)
7. Programme Foi et Vie dans le Contexte Culturel Africain (PFV-AF)
8. .Programme Diaconal et Théologico-Pastoral (PRODIATHEPA)
9. Programme de Missiologie Holistique et de Pastorale Contextuelle (PROMIHOPA)
10. Institut Biblique Opportunité (IBO)

11. Institut de Formation Théologique et de Ministère (IFTM)
12. Theological Institute for Missions and Intercultural Studies (TIMIS)
13. Institut de Théologie Évangélique (ITE)
14. Faculté de Théologie Autonome du Cameroun (FATECAM)
15. Faculté de Théologie Évangélique de Mondou (FATEM)
16. Institute Supérieur de Théologie et de Développement Intégral (ISTEDI)
17. Faculté Théologique Interconfessionnelle du Bénin (FaTIB)
18. Université Protestante d'Afrique (UPA)
19. Institut de Théologie John Hilberth de Carnot ITJH
20. Faculté de Théologie Évangélique de Kélo (FATEK)
21. Institut Biblique Théologique IBT-ODeM
22. Faculté de Théologie selon le Saint-Esprit FACTHEOSE
23. Mandara University (MU)